

CHARTRES MMA SPORT
GOLF
RÈGLEMENT INTERIEUR
2012



RÈGLEMENT INTERIEUR.

ARTICLE 1 : SITUATION & AFFILIATION DE LA SECTION.

La section Golf est une section sportive attachée à l' association CHARTRES MMA SPORT.

La Section est affiliée à la Fédération Française de Golf Entreprise.

Cette affiliation permet :

1. La délivrance de Licences siglées CHARTRES MMA SPORT GOLF.
2. La possibilité pour les adhérents de concourir dans les Championnats Individuels et par équipes de la Ligue du Centre.
3. De faire reconnaître la Section Golf comme section d' Entreprise.

ARTICLE 2 : ADMINISTRATION DE LA SECTION.

Elle est administrée par un Bureau élu lors de l' assemblée générale de la section, et dont les membres élisent à leur tour leurs représentants.

Suite au renouvellement de ses membres, le bureau de la section est composé de :

Président	: Yan AVDJIAN
Secrétaire	: Alain de BRAY
Secrétaire Adjoint	: Thierry VILLAUME
Trésorier	: Alain RICHARD
Trésorier Adjoint	: Jean Luc COLIN
Commission Inter-Entreprise et Compétition	: François DELARUE
Conseillers Techniques	: Cyril NANTIER / Jacques MENARD
Responsable prestation Tickets	: Philippe LEFEUVRE
Responsable du Site Internet	: Loïc LEVALLOIS

Les membres du bureau sont élus pour trois ans et sont renouvelables par tiers à l' échéance des trois ans.

Le prochain renouvellement aura lieu fin 2015, et les sortants, qui ont la possibilité de se représenter, seront déterminés par tirage au sort.

Les fonctions qu' ils représenteront seront décidées par le Bureau et ne peuvent être modifiées que par des décisions du Bureau prises à l' unanimité.

Du fait de l' affiliation de la section au Golf d' Entreprise, il est mis en place un Bureau détaché à l' animation de la section Corpo.

Le bureau détaché se compose de :

Animateurs : Yan AVDJIAN / François DELARUE / Jean Luc COLIN

Le rôle du bureau détaché consiste EXCLUSIVEMENT à organiser la saison Corpo. A ce titre il agit sur instructions qui lui sont données par le Bureau élu de la Section CHARTRES MMA SPORT GOLF.

De la même manière, il n' a pas de trésorerie propre, et ses dépenses sont budgétisées dans le cadre du budget général de fonctionnement de la section CHARTRES MMA SPORT GOLF ; et suivies spécifiquement.

ARTICLE 3 : ADHERENTS / ADHESION A LA SECTION.

La section est ouverte aux salarié(e)s de l' établissement MMA de Chartres, à leurs conjoints et enfants à partir de 17 ans pour l' activité principale, aux salariés retraités ainsi qu' à leurs conjoints dans la limite, pour les seuls salariés retraités, de 30% des effectifs de la section Golf.

Dans tous les cas, l' adhésion du seul conjoint ou du ou des seuls enfants sera acceptée moyennant une **cotisation majorée de 10€** .

Concernant enfin l' adhésion éventuelle aux activités Corpo, celle-ci est réservée aux salariés de l' établissement MMA ASSURANCES de Chartres, ainsi qu' aux retraités de l' Entreprise dans la limite de 30% de l' effectif global de la section.

Sont membres effectifs de la section, les joueurs et joueuses à jour du paiement de la cotisation annuelle.

L' adhésion à la section Golf se fera chaque année, à l' aide d' un bulletin d' adhésion auquel devra être joint le règlement de la cotisation de l' exercice.

L' adhésion est valable du 1 Janvier au 31 Décembre de l' exercice.

Suite à l' enregistrement de l' adhésion, une vignette sera remise à l' adhérent pour mise à jour de sa carte de membre de la section CHARTRES MMA SPORT GOLF.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION A LA SECTION.CORPO

La mise en place d' une section GOLF CORPO participant au Championnats de la Ligue du Centre ; impose des règles strictes d' inscription.

Pour s' inscrire, les adhérents doivent :

1. Etre salarié(e)s en poste dans l' entreprise, ou retraité(e)s de l' Entreprise dans la limite de 30% de l' effectif global de la section.
2. Etre membre de l' Association Sportive de l' entreprise.
3. Etre licencié(e), soit dans l' Association Sportive d' un club de golf avec terrain, soit au sein de l' Association Sportive de l' Entreprise.

4. S'engager de manière certaine à participer aux journées de Championnat pour lesquelles ils auront été sélectionnés et inscrits.

Les participants aux journées de championnat doivent faire partie d'une liste de huit joueurs déposée en début de saison.

Les inscriptions pour le Championnat Corpo sont à effectuer avant le 31 décembre de l'exercice. Le choix final des participants sera déterminé chaque année par le Bureau de la section Corpo, et s'appuiera sur l'ordre d'inscription des candidats, les critères de disponibilité du joueur ainsi que son niveau d'index. De plus, le financement de cette activité relevant d'un budget spécifique, le choix définitif d'engagement d'une ou de plusieurs équipes sera pris par le Bureau dès connaissance de l'enveloppe budgétaire allouée pour l'exercice.

L'équipe constituée à chaque journée de Championnat est composée de quatre Joueurs, dont deux peuvent présenter un index supérieur à une certaine limite, fonction de la catégorie (Promotion, Division 4, Division 3 ou Division 2)

La participation des joueurs au Championnat de la Ligue du Centre, implique qu'ils acceptent de se soumettre aux règles mises en place par la Ligue, à savoir adopter un comportement courtois et faire preuve en toute occasion du Fair-play nécessaire.

En cas de manquements à ses devoirs, le joueur s'expose à sa radiation de membre de la section CHARTRES MMA SPORT GOLF.

ARTICLE 5 : CATEGORIES.

Chaque adhérent(e), au moment de son inscription devra choisir sa catégorie.

Les catégories retenues sont :

- A. Débutant(e) : Joueurs et joueuses n'ayant jamais pratiqué le Golf.
- B. Confirmé(e) : Joueurs et joueuses ayant déjà pratiqué le Golf mais ne pouvant justifier d'un classement.
- C. Classé(e) : Joueurs et joueuses titulaires d'une licence et pouvant justifier d'un classement (Index).

Chaque catégorie bénéficiant d'un appui financier spécifique, il est rappelé aux adhérents qu'ils doivent choisir leur niveau d'inscription avec la plus grande honnêteté. En cas de contestation sur la catégorie choisie à l'inscription ou lors du renouvellement, c'est le Bureau qui arbitrera le litige.

ARTICLE 6 : COTISATIONS.

La cotisation pour les adhérents Salariés est fixée chaque année par le Bureau de la section, décision prise à la majorité. Elle est exigible lors de l'adhésion.

La cotisation annuelle sera redéfinie chaque année par le Bureau de la section, à partir du calendrier prévisionnel et du coût budgétaire des prestations et manifestations de l'exercice à venir.

ARTICLE 7 : OBJECTIFS.

La section a trois objectifs principaux :

- 1) Permettre au plus grand nombre de personnes de pratiquer le Golf, en laissant à tout un chacun le libre choix de son type de pratique (Loisir ou Compétition).
- 2) Favoriser par des tarifs de prestations adaptés à chaque catégorie de joueurs, la pratique du Golf sous tous ses aspects (Cours collectifs et individuels, accès aux parcours à prix réduits, achat de matériels, compétitions, etc.)
- 3) Permettre à ceux qui le souhaitent, de s'inscrire aux différentes manifestations et Championnats de la Ligue du Centre Corpo. Pour ce dernier objectif, outre certaines contraintes sportives et financières, les participants devront être licenciés, avoir une licence active, c'est à dire avoir participé au moins à une compétition classante.

Le règlement, et les conditions de participation en Golf Corpo sont détaillés à l'article 4 du présent Règlement Intérieur.

ARTICLE 8 : INFRASTRUCTURES PARTENAIRES.

La pratique du Golf et l'accès aux parcours aux conditions spéciales pour les adhérents sont délimités aux structures suivantes :

Golf du Bois d'Ô :



Golf - Club-House - Restaurant
Lieu-dit "Le Gland"
28170 Sainte Maixme Hauterive
Tél. 02 37 51 04 61

Golf de Maintenon :



Le Golf du Château de Maintenon
02 37 27 18 09



ARTICLE 9 : PRESTATIONS GOLFIQUES/ COÛT & PARTICIPATION DE LA SECTION.

Les prestations, les coûts de ces prestations et les montants de participation offerts par la section CHARTRES MMA SPORT GOLF, seront définis chaque année en fonction du budget qui lui sera alloué par CHARTRES MMA SPORT.

ARTICLE 10 : PRATIQUE & ETIQUETTE.

La pratique du Golf, comme n'importe quel autre sport, relève d'un ensemble de règles.

Parmi toutes les règles en vigueur, la section CHARTRES MMA SPORT GOLF souhaite que ses adhérent(e)s, en respectent les fondamentaux regroupés sous le vocable d' étiquette.

L' étiquette est un ensemble de conseils de savoir-vivre et de sécurité à appliquer sur le parcours.

Ne pas les observer n'entraîne aucune pénalité mais marque de façon indélébile le golfeur sur le parcours.

C' est le respect de cette étiquette qui fait la renommée du joueur.

Ces conseils sont indiqués ci-dessous :

1) Comportement, Courtoisie et Tenue :

- Le Golf est un Sport où la courtoisie et la convivialité sont de mises. En adhérant à la section CHARTRES MMA SPORT GOLF, vous vous appliquerez à respecter vos partenaires, et ferez preuve en toute occasion de Fair-Play.
- Le golf est aussi et avant tout un sport de concentration. Pour respecter ce postulat vous jouerez dans le calme en évitant toute manifestation bruyante d' un succès ou d' un « loupé ».
- Vous éviterez également de vous déplacer, de bouger ou de parler lorsque votre partenaire se prépare à jouer son coup.
- « Modernité » oblige, vous n' oublierez pas également de couper vos téléphones portables….
- Il ne faut pas de tenue spéciale pour jouer au Golf. Un pantalon (bermuda ou short long l' été), un polo et des chaussures de sport suffisent. Cela revient à préciser que le jeu en survêtement est interdit, et que jouer « torse nu » l' été est proscrit.

4) Vitesse de jeu :

- Jouez vite. Si devant vous il n' y a personne, laissez passer ceux qui vous talonnent. Le terrain appartient à tous.

5) Sécurité :

- Ne vous tenez jamais derrière ou juste à côté d' un joueur au départ d' un trou ou au practice. En plus de le gêner, vous pourriez être blessé par son mouvement.
- De la même manière, ne jouez jamais tant que les joueurs qui vous précèdent sont à portée de votre meilleur coup.

6) Respect du Terrain :

- Sur les Départs (Aire de jeu généralement surélevée, d' où le joueur tape son premier coup) les coups d' essai sont à proscrire, ils ralentissent le jeu et ne sont pas vraiment nécessaires.
- Dans les bunkers (dépression du terrain plus ou moins creuse à demi remplie de sable), et si votre balle y a pénétrée, vous devrez toujours au moment de quitter ce bunker, niveler le sable et effacer vos traces de pas avec un râteau.
- Sur le Fairway (partie du parcours tondu court menant du départ au green, c' est la piste de jeu.) vous replacerez les escalopes d' herbes (les divots) arrachées par vos clubs.
- Sur les Greens (Zone d' herbe tondu très ras où se trouve le drapeau et le trou) qui sont les zones les plus fragiles d' un parcours, vous n' y roulez pas avec votre chariot.
- En inspectant d' un rapide coup d' œil le green, vous réparerez les impacts faits par votre balle, et pourquoi pas ceux laissés par d' autres partenaires moins respectueux.
- Enfin, et d' une manière générale, vous vous engagez en adhérent à CHARTRES MMA SPORT GOLF à respecter les consignes données par les responsables du terrain de Golf qui vous accueille.

Fait, à Chartres le lundi 23 juillet 2012.

Pour le Bureau

Le Président.

YAN AVDJIAN